



ACTUALITÉS

FLORIAN SALAZAR-MARTIN : « La suppression des départements aurait des conséquences dramatiques au plan culturel »

Florian Salazar-Martin vient de succéder à Philippe Laurent au poste de président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC). Tromboniste de formation, il est par ailleurs adjoint PCF à la culture de la ville de Martigues.

Quel impact la réforme territoriale risque-t-elle d'avoir sur le secteur culturel ?

Au-delà de ce qu'on peut penser sur la légitimité de cette réforme, il est évident qu'elle aura des conséquences non négligeables sur la vie culturelle. Notre organisation territoriale a fait ses preuves : il n'y a pas, en France, de désert culturel. Cette équité territoriale, on la doit aux différentes collectivités : les communes, qui sont les plus grands contributeurs au secteur culturel, les départements et les régions. Comment cela va-t-il évoluer avec la mise en place des métropoles, le développement de l'intercommunalité, la nouvelle carte des régions ? Il y a beaucoup d'incertitudes aujourd'hui. Par ailleurs, cette réforme intervient dans un contexte de réduction des dépenses publiques. Dans le cadre des fameux 50 milliards d'économie, le gouvernement a déjà prévenu qu'il allait ponctionner les collectivités de 11 milliards d'euros. Cela va donc limiter nos possibilités d'intervention, alors que la demande de culture, en ville comme en campagne, est de plus en plus forte. Nous devons faire face à une baisse des moyens de l'Etat et à une impossibilité d'augmenter les recettes auprès de la population.

La clause de compétence générale va-t-elle être préservée pour le champ culturel ?

Je ne crois pas qu'elle risque d'être supprimée. Il faut rappeler que lorsque la culture, qui est quelque chose de fragile, est soutenue par plusieurs entités, elle est plus forte. Les projets ont plus de chance d'être pérennisés. Il a pu y avoir des doublons entre collectivités, et nous devons apprendre à encore mieux travailler et construire ensemble. Mais dans un contexte de crise, il ne faut pas enlever aux collectivités la possibilité de s'investir dans ce champ.

Craignez-vous la suppression des départements ?

Ce serait dramatique. Le département a un rôle de solidarité sociale, mais c'est aussi un acteur essentiel au niveau culturel, il arrive bien avant les régions dans le financement de la culture. Imaginez-vous que cet investissement vienne à disparaître... Dans les zones rurales, le département est un relais essentiel. Nous sommes d'ailleurs l'un des seuls pays où il y ait une progression des habitants en milieu rural.

Face aux développements des collectivités, quel rôle l'Etat peut-il jouer ?

L'Etat a un rôle essentiel, c'est le garant de l'expertise. Personne ne peut prendre son relais. Et même si son budget diminue, il possède encore les moyens d'agir. Sans son soutien, des projets importants ne pourraient voir le jour. Je pense par exemple au Mucem à Marseille, un équipement formidable qui a apporté une bouffée d'oxygène à la ville. Sans l'Etat, les collectivités n'auraient pas pu mener à bien

un tel projet. Par contre, je crois que le ministère de la Culture doit évoluer. Il est encore dans les mêmes prérogatives qu'il y a trente ans. Or les problématiques culturelles sont désormais transversales, elles croisent les questions liées à l'urbanisme, aux transports..., sans oublier la révolution numérique. La culture est partout ! Je regrette que nous ayons autant de mal à faire passer les lois Création ou Patrimoine, qui ne sont pourtant pas si révolutionnaires.

En tant que représentant de collectivités, avez-vous l'impression d'être entendu par la Rue de Valois ?

Beaucoup d'associations d'élus se sont plaintes de ne pas avoir été suffisamment entendues par l'Etat. Mais au niveau culturel, nous devons reconnaître que nous avons la chance de bénéficier du Conseil des collectivités, comprenant des groupes de travail. Cela nous offre une relation de proximité avec le ministère. Nous avons pu faire entendre notre voix, notamment au sujet de la clause de compétence générale. Le ministère de la Culture a compris depuis quelques années que les collectivités étaient des partenaires sérieux. Nous espérons maintenant que ce dialogue va se poursuivre avec la nouvelle ministre, Fleur Pellerin.

Propos recueillis par Antoine Pecqueur

LES GUIDES DE LA PROFESSION MUSICALE
version digitale (pdf à télécharger)

<p>6 euros</p>	<p>10 euros</p>
----------------	-----------------

Guides à commander ou télécharger sur boutique.lalettredumusicien.fr
rayon "Guides pratiques"
Règlement sécurisé par CB